LÉON BÉQUET

Léon BÉQUET

ANCIEN AVOCAT A LA COUR D'APPEL
ANCIEN CHEF DE CABINET
DU GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE
ANCIEN SUBSTITUT
DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE DE LA SEINE

CONSEILLER D'ÉTAT

MEMBRE DU CONSEIL DES PRISES
MEMBRE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE
MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF
DES CHEMINS DE FER
MEMBRE DU COMITÉ DES ÉPIZOOTIES
COMMANDANT DE L'ARMÉE TERRITORIALE
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ L'AFRIQUE DU NORD
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Décédé le 2 Octobre 1891
dans sa 48e année

Les honneurs civils lui ont été rendus
le 5 Octobre 1891

PARIS
IMPRIMERIE PAUL DUPONT
— 1891 —

M. Léon Béquet, conseiller d'État, est mort hier dans sa villa de Fontenay-aux-Roses, à l'âge de quarante-huit ans.

Après de brillants débuts au barreau, M. Béquet fut élu secrétaire de la Conférence des avocats. Républicain sincère, intègre, il fut choisi comme chef du cabinet par le gouvernement de la Défense nationale. Il fut encore substitut du procureur de la République de la Seine. Enfin, en 1883, il entrait au Conseil d'État, où il ne tarda pas à se distinguer par son érudition et la dignité de son caractère. Il est l'auteur du « Répertoire du Droit administratif », œuvre importante à laquelle il consacrait tout son temps.

M. Béquet eut encore toutes les vertus privées. Bon, charitable, associé à toutes les œuvres de charité à la tête desquelles se trouve sa digne veuve, Madame Léon Béquet, il eut l'estime, l'amitié de tout le monde. La mort l'a frappé brusquement, plongeant dans le deuil sa famille, ses amis et la foule innombrable de tous ceux qui l'ont connu et aimé. Chacun s'inclinera avec respect devant cette tombe si prématurément ouverte !

(*Extrait du* Figaro *du 3 Octobre.*)

Léon BÉQUET

C'était un des ouvriers de la première heure, un républicain de l'avant-veille, de la jeune génération qu'on vit surgir dans les cinq ou six dernières années de l'Empire, apportant à l'œuvre patiemment poursuivie depuis 1857 par l'opposition libérale et parlementaire, le ferment de ses ardeurs, de ses haines vigoureuses, de sa foi formellement républicaine. La jeunesse d'alors différait quelque peu de celle d'aujourd'hui; elle n'était ni fatiguée, ni calculatrice. Un voile épais dérobait à tous les yeux le prochain et formidable avenir.

Nul ne soupçonnait la fragilité de ce régime qui avait mis sur le génie de la France la pierre du tombeau, et qui pouvait encore, à la veille de sa chute, mobiliser pour sa défense d'écrasantes majorités plébiscitaires. On entrevoyait devant soi, bien rude et bien longue, la route de l'affranchissement, mais on y marchait avec résolution, par le droit chemin, comme des croyants. Ces jeunes hommes ne perdaient pas leur temps à raisonner sur leur impuissance, ils ne se demandaient pas, comme ceux d'aujourd'hui, s'il faut avoir un idéal et lequel il faut choisir, ils en avaient un, et c'était leur raison de vivre, d'espérer, d'agir.

Cet optimisme robuste, cette activité pure de tout calcul, cette confiance naïve qui va de l'avant, ce tempérament de travailleur et de lutteur caractérisaient essentiellement l'ami que nous venons de perdre. Ce sont là des vertus de jeunesse, et vingt

années d'expérience, de travaux sévères, de participation aux grandes affaires n'en avaient pas chez lui affaibli l'intensité. C'était le grand charme de cette noble nature, que cette persistance des premiers enthousiasmes, jusqu'en sa grave et laborieuse maturité.

Les hautes fonctions lui étaient venues, par étape et par degré, en raison de la valeur de plus en plus appréciée de ses services ; mais il n'y avait rien laissé ni de la chaleur de son âme, ni de l'énergie de ses convictions, ni des habitudes de sa vie modeste, faite entièrement de travail et de dévouement. Jamais homme n'a moins possédé l'art de se faire valoir. Magistrat, puis maître des requêtes et enfin conseiller d'État, il ne prisait dans ces charges tant enviées que le labeur dont elles lui fournissaient l'occasion. Ce labeur s'étendait à tout. Léon Béquet était né pour l'action ; les circon-

stances qui avaient fait de lui un homme d'étude pouvaient passer, aux yeux de ceux qui le connaissaient bien, pour une méprise de la destinée.

Du moins, il avait reporté sur ces travaux qui passent pour arides toute la fougue dont la nature l'avait doué. Il en avait doublé volontairement le fardeau par la publication de ce vaste et savant « Répertoire du Droit administratif », dont tous les hommes de métier connaissent l'importance et qu'il se sentait de force à mener jusqu'au bout. C'était un esprit curieux de toutes choses, jaloux de tout approfondir, aimant le travail pour lui-même, non pour ce qu'il rapporte de profit ou de succès, apportant, dans l'étude et la pratique des lois, une droiture d'esprit remarquable, faite du même et pur métal que la droiture de son cœur, une loyauté intellectuelle absolue et, par-dessus tout, la haute et constante préoccupation de la chose publique.

En ceci également il était resté jeune. Il aimait la République, comme tous ceux qui ont eu une part dans son laborieux enfantement ; il l'aimait avec ferveur, comme au premier jour, quand il venait, le quatre septembre, avec son bataillon de garde nationale, s'installer sous les voûtes du Palais-Bourbon. C'était, dans toute l'acception du mot, une âme vraiment républicaine, profondément imbue du devoir civique, toujours prête à toutes les tâches, avide de se dévouer, de servir à quelque chose, supérieure à toutes les considérations mesquines et personnelles, et ne mettant rien au-dessus de la République et de la Patrie.

L'Algérie, qui l'avait vu naître, et qu'il aimait d'une tendresse filiale, eut le legs de ses dernières pensées. Il avait au plus haut degré le souci de l'avenir de notre grande colonie, la connaissance de son histoire, de ses besoins, de ses intérêts. Il avait, il y a peu de temps, porté devant la commission sénatoriale le fruit de ses

recherches longues et précises ; quand la mort l'a saisi et brisé en quelques heures, il était à la veille d'un nouveau voyage d'études dans le pays qui lui était si cher. Il a été foudroyé dans la plénitude de la force et du savoir, à cette heure de la vie où les laborieux, les modestes et les sincères voient venir à eux ce qu'ils n'ont pas cherché : la consécration de l'opinion, ce qu'on appelle, dans la science comme dans la politique, l'autorité. Cette heure avait sonné pour Léon Béquet, il ne lui fut pas donné d'en jouir.

Il laisse un vide difficile à combler dans le grand corps qu'il honorait par son caractère et par ses travaux. Au cœur de ses amis, de ceux qui ont partagé l'intimité de sa vie et de sa pensée, la blessure est cruelle et saignera longtemps. Eux seuls peuvent dire ce qu'il y avait en lui de bonté touchante, de tendresse profonde et désintéressée, ce qu'il était dans le culte de la famille, dans la pratique

de l'amitié, et comme il entendait le généreux précepte qui fut la règle de cette existence si brutalement tranchée : vivre pour autrui !

(*Extrait de* l'Estafette *du 6 Octobre.*)

Les dépêches d'hier nous ont donné quelques détails sur les obsèques, à Paris, du regretté M. Léon Béquet, conseiller d'État, et nous avons vu avec peine qu'aucun Algérien ne s'était trouvé là au moment où sa tombe allait se refermer, pour lui dire un dernier adieu.

Il était pourtant bien algérien, celui qui vient de disparaître, et, certes, l'Algérie peut revendiquer l'honneur de lui avoir servi de berceau.

Son père était l'un des premiers fonctionnaires civils qui aient participé à l'administration de ce pays, et c'est en qualité de conseiller du gouvernement qu'il prit sa retraite.

Léon Béquet était un Algérien de naissance et d'origine, et l'on ne s'étonnera pas qu'il ait, pendant toute sa vie, pourtant accidentée, conservé une pro-

fonde affection pour sa terre natale et pour les amis de sa jeunesse. Combien de fois ne nous a-t-il pas répété : « Envoie-« moi sans crainte tous les Algériens, « connus ou non de moi, auxquels je « pourrai être de quelque utilité à Paris ; « ma porte leur sera toujours ouverte ! »

Nous avons dit plus haut que sa vie avait été accidentée. A la mort de son père, qui suivit peu après sa mise à la retraite, Béquet entra au ministère de la Guerre. Mais ses convictions républicaines s'accommodaient mal d'une pareille carrière, et il donna bientôt sa démission, pour collaborer à la rédaction de journaux républicains. Le plébiscite de 1870 lui donna l'occasion de se faire connaître. Inscrit au barreau de Paris, il plaida, devant le juge de paix du 1er arrondissement, la radiation des cent-gardes des listes électorales et obtint gain de cause. Ce procès eut un grand retentissement, bientôt étouffé par les événements qui le suivirent.

Au 4 septembre, Béquet, lié depuis longtemps avec Jules Ferry et les autres chefs du parti républicain, fut appelé aux fonctions de chef de cabinet de la Défense nationale, et assista de près, en cette qualité, aux divers épisodes de cette terrible période. A la paix, il fut nommé substitut du tribunal de la Seine, fonctions qu'il n'hésita pas à résigner au 16 Mai. Enfin, lors de la réorganisation du Conseil d'État, le gouvernement y appela ce républicain de la veille, ce bon patriote, qui était en même temps un jurisconsulte émérite, aux services duquel, sur sa tombe, M. Laferrière a rendu un juste hommage.

Pour nous, nous pleurons surtout l'homme de cœur, l'homme bon et dévoué par excellence, dévoué à ses amis, dévoué à l'Algérie, qu'il y a peu de temps encore il défendait avec chaleur devant la Commission des Dix-Huit.

Béquet laisse une veuve, dont la haute intelligence en faisait sa digne compagne,

et dont tout Paris connaît l'infatigable charité. Il laisse aussi, hélas, derrière lui sa pauvre vieille mère, âgée de 92 ans. Combien doivent être amers les pleurs versés par cette vénérable femme, et quelles consolations pourraient affaiblir sa douleur ?

(*Extrait de* La Dépêche Algérienne *du 8 Octobre 1891.*)

DISCOURS DE M. LAFERRIÈRE

Vice-Président du Conseil d'État

Messieurs,

Qui de nous pouvait penser, quand le Conseil d'État s'est séparé au mois d'août, que sa première réunion aurait lieu autour d'une tombe, et que cette tombe serait celle d'un de nos collègues les plus jeunes, les plus brillants de vie et de santé !

La mort, en frappant si soudainement Léon Béquet, a éteint une vive intelligence ; elle a séparé de nous une âme vaillante, généreuse, ouverte aux plus nobles affections. Cette mort ne fait pas

seulement un vide dans nos rangs trop souvent éclaircis, elle en fait un profond dans nos cœurs, où tant de vieilles et fidèles amitiés répondaient à la sienne.

Celle qui nous unissait remontait à plus de vingt-cinq ans. Léon Béquet commençait alors à compter parmi les personnalités les plus actives du jeune barreau. Il était secrétaire de la Conférence des avocats, et il était attaché au cabinet de M. Hébert, une des écoles les plus fortes et les plus sévères de science juridique et de pratique des affaires.

Épris de l'étude des lois et de la dialectique judiciaire, vers lesquelles l'inclinait le tour de son esprit, Léon Béquet se sentait en même temps entraîné par sa raison et par son cœur dans ce grand mouvement de renaissance libérale qui marque les dernières années de l'Empire. Luttes électorales, luttes de presse, luttes juridiques si souvent mêlées aux revendications politiques, il s'y livrait avec cet élan et cet entrain

qu'il a toujours su mettre à défendre ses idées. Il était parmi les plus vaillants dans cette jeune avant-garde républicaine dont les chefs s'appelaient Gambetta, Jules Ferry, Floquet, Henri Brisson.

Cela nous explique, Messieurs, comment au lendemain de nos désastres, lorsque fut institué le gouvernement de la Défense nationale, Léon Béquet, qui était personnellement connu des citoyens appelés au pouvoir, devint un de leurs auxiliaires les plus intimes et reçut le titre de chef du cabinet du gouvernement de la Défense nationale.

Il n'avait encore ni l'âge ni l'autorité d'un homme politique, et il n'en ambitionnait pas le rôle ; il ne demandait qu'à se dévouer à son pays et aux hommes courageux qui allaient tenter une lutte presque désespérée. C'est un honneur pour lui d'avoir été choisi à cette heure critique comme capable d'un dévouement sans borne et d'un patriotisme à toute épreuve.

Un an plus tard, nous retrouvons Léon Béquet au Palais : non plus au barreau, mais au parquet du procureur de la République, où le gouvernement de M. Thiers l'avait appelé comme substitut.

Cette fois encore, je ne crois pas que ce soit l'ambition des places qui l'ait guidé, mais un double sentiment qui me paraît avoir gouverné toute sa carrière : un goût inné pour la science et pour l'action juridiques, et en même temps un vif désir de consacrer son activité aux intérêts généraux, à la chose publique, plutôt qu'aux intérêts d'une clientèle.

Ce sont ces mêmes sentiments qui l'ont amené et qui l'ont fixé parmi nous. Il trouvait dans les travaux du Conseil d'État — il me l'a plusieurs fois confié — comme une sorte d'idéal, parce qu'ils lui procuraient à la fois de hautes satisfactions de légiste, et celles qu'éprouve l'homme public lorsqu'il a l'heureuse fortune de manier les grandes affaires sans avoir à compter avec d'autres

passions que celle du bien de l'État et de la vérité légale.

La part si active que Léon Béquet a toujours prise à nos délibérations, les travaux importants qu'il a accomplis, notamment comme rapporteur du code rural et des décrets organisant la justice musulmane en Algérie, les missions diverses qu'il a remplies soit en qualité de commissaire du gouvernement près le Conseil des prises, soit comme membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique et du Comité consultatif des chemins de fer, soit comme président de la Société de l'Afrique du Nord, ne suffisaient pas encore à son infatigable activité.

J'ai dit qu'il était patriote ; il le prouvait en conservant dans l'armée un commandement dont son âge l'eût dispensé, le commandement du bataillon territorial encadré dans le 60e régiment de ligne.

J'ai dit, qu'il était jurisconsulte dans l'âme ; il le prouvait aussi en ayant le

courage d'entreprendre et la force de continuer sans relâche, pendant près de dix ans, une des œuvres juridiques les plus considérables de notre temps, le « Répertoire du Droit administratif », auquel il destinait encore dix autres années de sa vie.

Je ne sais ce que nous devons ici le plus admirer, de cette merveilleuse puissance de travail, ou des hautes qualités d'organisateur que Léon Béquet a déployées dans cette vaste entreprise, traçant les plans, groupant les collaborateurs, gardant pour lui les tâches les plus lourdes, mais associant efficacement à son œuvre toute une élite d'écrivains qui sauront réaliser jusqu'au bout la pensée de notre regretté collègue.

Mais j'aurais tort, Messieurs, de ne vous rappeler ici que l'homme de science et de travail ; l'homme tout entier a droit à nos regrets et à notre respect, car c'était un homme de cœur.

J'en prends à témoin ces amitiés

formées dans la jeunesse et rendues chaque jour plus étroites par l'affectueuse estime que commandait une vie sans reproche. J'en prends à témoin tous ceux pour qui sa bonté et sa soif de justice prodiguaient sans compter les démarches et les services ; j'en prends à témoin les pauvres, les enfants, les désespérés de la vie qu'il recherchait et consolait, aimant ainsi à s'associer à la pieuse bienfaisance de l'épouse tendrement aimée que frappe un deuil irréparable.

Qu'il me soit permis de la réunir une fois encore, dans ces dernières paroles et ce dernier hommage, à celui qu'elle pleure et que nous pleurons avec elle ?

COMITÉ CONSULTATIF DES CHEMINS DE FER

Séance du Mercredi 7 Octobre 1891

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS :

Présents : MM. Picard, Vice-Président ; Cochery, Chabrol, Chauchat, Cotelle, Hiélard, Le Blant, Nicolas, Dislère, Charmes, Leblanc, Menche de Loisne, Kœcklin, Griolet, Gottschalk, Level, Camus, Dodé, Ducret, Peghoux, Pérocheau, Pallain, Gay, Guillain, de Villiers, Salva, Ricour, Orsel, Bellom, Doniol, de Romilly, Colson et Auburtin.

Après la lecture du procès-verbal, M. le Président Picard prononce les paroles suivantes :

Messieurs, depuis notre dernière réunion, un vide s'est produit parmi nous : M. Léon Béquet, conseiller d'État, que nous voyions encore il y a un mois à

peine, plein de force, de vigueur et de santé, a été enlevé en quelques jours par une maladie contre laquelle tous les soins sont demeurés impuissants.

Je n'ai point à rappeler ici les premières armes de notre regretté collègue, dans la petite phalange républicaine des dernières années de l'Empire, à une époque où il y avait quelque mérite à s'enrôler ouvertement sous ce drapeau. Je n'ai pas davantage à redire les services qu'il a rendus comme chef de cabinet du gouvernement de la Défense nationale, plus tard en qualité de substitut au parquet de la Seine, puis comme maître des requêtes et comme conseiller d'État.

Ce dont nous devons nous souvenir surtout, c'est l'attachement qu'il montra dès le début pour les travaux du Comité consultatif des chemins de fer. Vous l'avez vu toujours prêt à défendre courtoisement ce qu'il croyait être le droit, la justice et l'intérêt général. Vous avez été témoins de l'ardeur particulière avec

laquelle il traitait les questions algériennes, de la passion profonde qu'il avait vouée à notre grande et belle colonie africaine. Vous avez pu aussi apprécier les qualités de son caractère loyal, liant et affectueux.

M. Béquet professait un véritable respect, je dirais volontiers un culte, pour le soin désintéressé que vous ne cessez de mettre à l'étude des affaires, pour la solidarité intime qui nous unit tous, quelles que soient nos vues et nos opinions personnelles, dans la recherche de la vérité et du bien public.

Cette solidarité fait en effet notre force. Je vous demande, Messieurs, de vouloir bien l'affirmer une fois de plus en adressant à Madame Béquet l'expression des regrets unanimes que nous inspire la perte de notre collègue.

Pour extrait conforme :

Le Vice-Président,

A. PICARD.

CONSEIL D'ÉTAT

Séance du 22 Octobre 1891

ALLOCUTION de M. LAFERRIÈRE

VICE-PRÉSIDENT AU CONSEIL D'ÉTAT

Messieurs,

Au moment où nous reprenons nos travaux, je crois être l'interprète des sentiments du Conseil en rappelant le deuil qui a attristé nos vacances, et en exprimant les regrets que nous a fait éprouver la mort si imprévue de notre collègue M. Léon Béquet.

Il nous avait appartenu pendant douze ans en qualité de maître des requêtes et de conseiller d'État.

Par son savoir, son esprit d'investigation, son profond attachement aux travaux et aux traditions du Conseil, il était pour nous un précieux collaborateur ; et je puis dire aussi que, par la sûreté et la cordialité de ses rapports, par l'expansion de sa nature si sympathique, il avait formé parmi nous des liens plus étroits que ceux d'une simple collaboration.

Vous n'auriez pas voulu, j'en suis sûr, que nous reprenions nos travaux sans prononcer son nom qui manque à notre appel, et sans le saluer d'un triste et affectueux souvenir.

. . . .

CONSEIL D'ÉTAT

Séance du 8 Octobre 1891

ALLOCUTION de M. TETREAU

Président de Section

Messieurs,

Depuis notre dernière séance nous avons été frappés par un deuil aussi douloureux qu'imprévu.

Sur la tombe de notre collègue Béquet, M. le Vice-Président, avec la haute autorité qui lui appartient, a été l'interprète éloquent de nos regrets, et je n'ai rien à ajouter à ce qui a été si bien dit. Mais M.Béquet appartenait à l'Assemblée des vacations, et à notre dernière réunion il

avait encore pris une part importante à notre délibération ; j'ai pensé qu'à ce titre vous me permettriez de saluer la mémoire de l'excellent collègue et de l'ami que nous avons eu la douleur de perdre.

(Marques unanimes d'assentiment.)

———

ASSOCIATION

DE L'AFRIQUE DU NORD

EXTRAIT
du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration, du 14 Octobre 1891

Le Secrétaire général rend compte des obsèques de M. Léon Béquet, auxquelles un grand nombre de membres du Conseil et de l'Association ont assisté : « M. Béquet, dit-il, n'était pas seulement notre président, il était pour chacun de nous un ami. Sa mort est un deuil pour nous tous. En lui, l'Algérie perd un des hommes qui la connaissaient et qui l'aimaient le mieux, un défenseur qui plaidait sa cause avec l'autorité d'une haute compétence et d'un dévouement désintéressé. Notre Association aussi est cruellement atteinte.

M. Béquet avait apporté dans sa direction cette ardeur qu'il mettait en toute chose, il en était vraiment l'âme. »

A l'unanimité le Conseil déclare s'associer aux sentiments exprimés par M. Wahl et charge son bureau de faire parvenir à Madame Léon Béquet l'expression de ses condoléances et de ses respectueuses sympathies.

COMITÉ CONSULTATIF DU MÉMORIAL DES PERCEPTEURS

Extrait du procès-verbal de la séance du 5 Novembre 1891

Le Comité du « Mémorial des Percepteurs » avait, au début de sa dernière séance, une triste mission à accomplir : c'était la première fois qu'il se réunissait depuis la mort de M. Béquet et il devait à sa mémoire un suprême adieu et un douloureux souvenir.

M. le Conseiller Dislère a ouvert la séance par un éloge de notre regretté Président et il s'est fait, en quelques paroles émues, l'interprète des regrets unanimes que cause au Comité une fin aussi prématurée.

Nous tous qui, au cours de nos réunions, avions su apprécier les qua-

lités de M. Béquet, la cordialité de son caractère, l'agrément de ses relations et l'étendue de son savoir, nous ressentons plus vivement que personne le cruel malheur qui vient de nous frapper.

Le Comité du «Mémorial» était l'œuvre de M. Béquet; il prenait à nos travaux une part active et apportait à l'étude des questions un soin scrupuleux et un zèle éclairé. La mort de notre collègue et ami nous cause un vide profond.

Aussi, avons-nous considéré comme un devoir impérieux de ne pas reprendre nos séances sans avoir adressé à la famille de notre Président le tribut de nos regrets et l'hommage de notre bien vive sympathie.

SOCIÉTÉ POUR LA PROPAGATION DE L'ALLAITEMENT MATERNEL

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE EN 1880

Séance du 7 Novembre 1891

DISCOURS

DE

M. le Dr CADET DE GASSICOURT

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes enveloppés de longs voiles de deuil. Le jour présent est sombre : M. Léon Béquet n'est plus ; la mort cruelle nous l'a brusquement arraché !

Il y a peu de jours, sur sa tombe, des paroles ont été prononcées qui rendaient hommage au jurisconsulte éminent, à l'ardent et sincère patriote. Ici nous

avons plus que des regrets, nous avons de la douleur, parce que nous avons connu l'homme.

Devant nous il répandait son cœur, car c'était sous nos yeux, pour notre œuvre qu'il multipliait ses bienfaits. Il dépensait pour nous des trésors de dévouement et de générosité. Il répondait sans hésiter au moindre appel de sa noble femme et, dans ses prodigalités charitables, il l'encourageait loin de la retenir.

Cet esprit large, cet homme qui éclairait le Conseil d'État de ses lumières savait se faire comprendre de tous, lorsqu'il nous expliquait les difficultés ou les avantages des propositions qui nous étaient soumises. D'un mot, il tranchait les débats ; d'une parole, il nous indiquait la route droite et pratique. Nous ne retrouverons jamais un pareil ami, un pareil guide.

Maintenant, ce cœur chaud est glacé, cette vive intelligence est éteinte. Je l'ai

vu presque à ses derniers moments, cet homme si actif, si plein de vigueur et de vie. Une maladie brutale l'abattait par le coup le plus inattendu. Les docteurs Carpentier et Soubise lui prodiguaient leurs soins; ses amis, sa famille étaient consternés ; et j'étais là, impuissant, avec l'angoisse du médecin et de l'ami qui ne peut ni guérir, ni consoler. Au milieu des souffrances, son visage restait aimable, sa voix conservait sa douceur. Il appelait à l'aide et il remerciait d'une pression de main quand la respiration haletante ne lui permettait plus la parole. Ainsi il a été jusqu'au bout, bon pour les autres, oublieux de lui-même.

Au nom de notre Comité, au nom de notre Société tout entière, je lui envoie comme Président un suprême adieu et je m'incline respectueusement devant sa veuve si tristement affligée.

« Le devoir avant tout, rien que le devoir, c'était là sa règle, c'était là sa foi. »

« Il s'avançait dans la vie entouré de l'amour des siens, recherché de ses amis, respecté de tous. »

« Son âme était compatissante envers les malheureux, sa main toujours ouverte pour les secourir. »

« Son langage était la sincérité même, sa vie entière la vertu et l'honneur. »

Paris. — Imp. PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi.